

LA PRÉVENTION DES RISQUES : COMPRENDRE ET ÉDUQUER
SÉQUENCES PÉDAGOGIQUES

Pédagogie de la prévention des risques

Toutes disciplines – tous niveaux

MATHIEU RODRIGUEZ

Objectifs

Pour rendre la prévention efficace, il convient d'intégrer les mesures de sécurité comme des éléments de culture interne présents dans l'organisation ou dans les relations entre les individus.

Les statistiques des accidents du travail de l'Assurance maladie indiquent que les accidents du travail et les maladies professionnelles concernent toutes les professions et que les jeunes et nouveaux embauchés sont plus particulièrement concernés. Il est donc important de former à la démarche de prévention des risques afin que chacun devienne acteur de sa propre sécurité dans les différentes situations de travail, et ce dès les premières expériences professionnelles, voire au cours de la scolarité.

Le développement des compétences en prévention des risques professionnels est un enjeu éducatif important, favorisant l'insertion professionnelle et la soutenabilité d'une activité.

Au sein de l'Éducation nationale, la majorité des activités sont soumises aux mêmes risques professionnels et accidents que pour les autres administrations publiques, ainsi que pour les entreprises du secteur tertiaire et des services. Ce sont principalement des risques liés à des chutes (de plain-pied, de hauteur et des glissades), ainsi qu'à la manutention.

Certaines activités, notamment sportives ou nécessitant l'usage de machines ou réalisées dans des salles de sciences et technologie, conduisent à une surreprésentation de certaines catégories de personnels dans les bilans des accidents du travail : professeurs d'éducation physique et sportive (PEPS) et de lycée professionnel (PLP). Ce constat nous alerte sur les situations les plus accidentogènes, mais il ne doit pas conduire à négliger les autres situations d'apparence anodine dans lesquelles la répétition sur la durée peut avoir des conséquences.

En effet, un incident ou un « presque accident » peut être révélateur d'un possible accident plus important. Les travaux du statisticien Frank Bird, connus par la « pyramide des risques » qui porte son nom, illustrent la relation de proportionnalité entre les événements ayant des niveaux de gravité différents et incitent à la mise en œuvre d'une politique volontariste de réduction des incidents et accidents de travail bénins afin d'éviter des accidents plus graves.

Éduquer à la prévention des risques, c'est intégrer la démarche de prise en compte des risques dans l'acte éducatif. Il ne s'agit pas d'en faire un objet d'enseignement en soi, mais plutôt de conscientiser et de mettre en évidence les démarches mises en œuvre dans le cadre des enseignements existants.

STATISTIQUES DES RISQUES PROFESSIONNELS ET ACCIDENTS DU TRAVAIL

Les statistiques sur les risques professionnels et les accidents du travail des différents secteurs se retrouvent dans les rapports annuels produits par ceux-ci.

Pour l'Éducation nationale, voir le Rapport annuel sur la situation générale de la santé, de la sécurité et des conditions de travail (2018) produit par le comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail ministériel, et notamment la nature des lésions des accidents de service et du travail au chapitre 7.1.2 p. 17.

Pour les autres administrations publiques, voir le rapport Les accidents de service, accidents du travail et maladies professionnelles dans les ministères (2006), disponible sur le portail de la fonction publique, et notamment le graphique 5 p. 17 sur la distribution des accidents de service et du travail selon leur nature.

Pour le secteur tertiaire, voir le Livret statistique de la sinistralité AT/MP (2019), produit par la Caisse nationale d'assurance maladie, et notamment le tableau 4 p. 20 sur la répartition des accidents du travail selon le risque à l'origine de ce sinistre.

Quelques notions incontournables

Les notions théoriques de la prévention des risques sont essentielles et nécessitent d'être présentées aux élèves afin de partager avec eux un référentiel commun.

DANGER ET RISQUE

Le processus de distinction entre un danger et un risque peut paraître secondaire et simple, pourtant il peut être influencé par nos représentations et nos croyances. Le **danger** est la propriété intrinsèque d'un produit, d'un équipement ou d'une situation susceptible de causer un dommage à l'intégrité mentale ou physique d'une personne. Le **risque** est l'éventualité d'une rencontre entre cette personne et ce danger auquel elle peut être exposée.

Il est souvent difficile d'éliminer un danger, car il est souvent nécessaire à l'activité exercée (par exemple, l'électricité, les produits chimiques, les machines). Pour autant, il n'est pas acceptable d'être exposé à un risque pouvant conduire à un dommage (électrisation, brûlure, écrasement).

LES PRINCIPES GÉNÉRAUX DE PRÉVENTION DES RISQUES

Afin de prévenir la survenance du risque, on applique les **neuf principes généraux de prévention** détaillés dans [l'article L. 4121-2 du Code du travail](#) et également illustrés dans une [vidéo](#) de l'Institut national de recherche et de sécurité pour la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles (INRS) :

- éviter,
- évaluer,
- combattre,
- adapter le travail à l'Homme,
- tenir compte de l'évolution de la technique,
- remplacer ce qui est dangereux par ce qui l'est moins,
- planifier la prévention,
- donner la priorité aux mesures de protection collective,
- donner les instructions appropriées.

Ils constituent les fondements d'une politique de prévention permettant d'assurer la sécurité des travailleurs et forment une check-list opérationnelle et pédagogique. Les principes généraux de prévention sont hiérarchisés : ils nous invitent dans un premier temps à donner la priorité aux mesures de prévention, avant les mesures de protection, et, dans un deuxième temps, à privilégier la protection collective sur la protection individuelle. Enfin, il est conseillé de n'utiliser les équipements de protection individuelle qu'en complément des protections collectives si elles se révèlent insuffisantes.

Il existe **trois degrés ou niveaux de prévention**, qui sont complémentaires et interviennent à différents moments selon le contexte :

- la **prévention primaire** consiste à agir avant l'apparition d'un risque, en se basant sur les conséquences prévisibles d'une activité;
- la **prévention secondaire** vise à éviter la répétition d'un incident ou accident sur la base d'un retour d'expérience intégrant l'analyse des causes ayant conduit à l'apparition du risque;
- la **prévention tertiaire** consiste à éviter les complications ou aggravations liées à la survenue d'un incident.

ÉVALUATION ET PRÉVENTION DES RISQUES EN MILIEU SCOLAIRE

En milieu scolaire, les risques auxquels est soumise toute personne réalisant un geste professionnel (élèves, enseignants ou administratifs) doivent faire l'objet d'une [démarche d'évaluation et de mesures de prévention](#) par le chef d'établissement. Ces risques sont inscrits au sein du document unique d'évaluation des risques professionnels (DUERP) conformément à [l'article R. 4121-1 du Code du travail](#).

Précisons que, pour les élèves mineurs dans les filières professionnelles et techniques, cette évaluation doit être préalable à leur affectation selon la procédure des « travaux interdits et réglementés pour les jeunes âgés de quinze ans au moins et de moins de dix-huit ans » (source : [Eduscol](#)).

Quelle approche pour prévenir les risques lors d'une activité en classe ?

Cette démarche d'évaluation des risques et de mesures de prévention est aussi mise en œuvre assez systématiquement par l'enseignant dans chaque activité. Pour qu'il y ait transmission des bonnes pratiques en prévention des risques, tout l'enjeu est que l'enseignant rende visible et explicite le raisonnement l'ayant amené à choisir l'outil ou la méthode qu'il a considérés comme les plus adaptés pour réaliser l'activité en sécurité. Ce processus consistant à identifier, évaluer et comparer les risques et les avantages des différentes activités peut faire l'objet d'un questionnaire collectif en début de séance. Ce type d'échange conduit à construire une culture commune et des référentiels partagés.

Deux approches, qui ne s'opposent pas mais se complètent, peuvent être envisagées et discutées avec les élèves :

- **l'approche réglementaire ou contraignante**, basée sur l'établissement et le respect des consignes, pour donner un cadre dans lequel le risque est connu et maîtrisé : cette approche convient parfaitement pour des actions planifiées et répétitives, où l'élève reproduit les gestes montrés par l'enseignant ; dans ce cas, il peut être utile que l'enseignant explique pourquoi la contrainte est mise en place, en lien avec l'exposition au risque ;
- **l'identification et l'évaluation des risques** : elles permettent de s'adapter à des situations nouvelles et inconnues dans lesquelles les consignes classiques peuvent apparaître inadaptées ; ici, l'enseignant est amené à accompagner l'élève, afin que celui-ci intègre la prise en compte du risque et les démarches de prévention dans sa pratique.

Les modalités de mise en œuvre peuvent conditionner l'efficacité d'une politique de prévention et il ne suffit pas d'édicter une mesure de prévention. Aussi est-il nécessaire de consulter les différentes parties prenantes pour trouver le juste équilibre entre convaincre et contraindre. Les conséquences d'un dommage pouvant être irréversible, si les arguments ne suffisent pas, il peut être nécessaire de protéger l'opérateur par tous les moyens possibles (avertissement, sanction, mesures conservatoires...). Le chef d'établissement est responsable sur le plan civil et pénal en cas d'accident, mais toute personne est susceptible d'être poursuivie si, du fait de son imprudence ou de sa négligence, une personne subit des dommages (cf. arrêt de la Cour de cassation, Chambre criminelle, du 16 mars 1999, rejetant le pourvoi n° 98-82.594).

Pour compléter les apports théoriques sur la prévention des risques, il est également possible de réaliser un travail en utilisant la méthode de l'arbre des causes en cas d'accident ou d'incident survenus durant une activité. Cette méthode, détaillée dans une [brochure de l'INRS](#), permet de rechercher de façon structurée les facteurs ayant contribué à un accident, d'en comprendre le scénario et de proposer des actions de prévention.

Pour conclure

Il faut régulièrement s'interroger sur l'efficacité des mesures mises en place et surtout vérifier leur bonne mise en œuvre pour les réajuster à la lumière des retours d'expérience. La confiance n'excluant pas le contrôle, la vérification est un processus nécessaire.

L'apprentissage de la prévention des risques est un processus continu. Notre perception des risques et l'acceptation des mesures de prévention évoluent au travers des sensibilisations, des formations dispensées, de l'expérience et des retours d'expérience. En donnant les outils permettant à chacun de comprendre les mécanismes, la sécurité ne sera plus déléguée à des spécialistes de la prévention, mais deviendra le fait de chacun.